



Le comté de Flandre

*La bataille des éperons d'or (1302).
Miniature des Grandes chroniques de France. 14^e siècle.
Bruxelles, Bibliothèque Royale, Cabinet des Manuscrits.*

© Bibliothèque Royale, Bruxelles.

Het graafschap Vlaanderen

73

*De Guldensporenslag (1302).
Miniatuur uit de « Grandes Chroniques de France »
(14^e eeuw).
Brussel, Koninklijke Bibliotheek, Handschriftenkabinet.*

© Koninklijke Bibliotheek, Brussel.

Le comté de Flandre vers 1300

Het graafschap Vlaanderen rond 1300



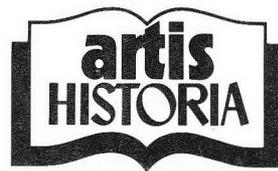
Cette illustration vous est offerte
par les firmes dont les produits
portent le timbre
Artis-Historia.
Reproduction et vente interdites.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Rue Général Gratry, 19
1040 Bruxelles

offset lichtert

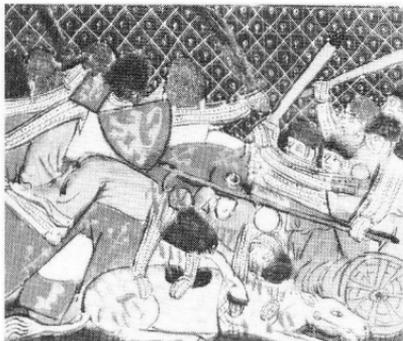
Deze illustratie wordt u aangeboden
door de firma's wier produkten het
Artis-Historia zegel
dragen.
Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Generaal Gratrystraat, 19
1040 Brussel



Le comté de Flandre

73



La bataille des Eperons d'Or (1302).

Miniature des **Grandes chroniques de France**, 14^e siècle.
Bruxelles, Bibliothèque Royale. Cabinet des manuscrits, ms. 5, fol. 329 verso.

Il s'agit d'une enluminure, rehaussée d'un dessin à l'encre, exécutée sur parchemin.

En haut, à gauche: un chevalier flamand en armure. Le lion de l'écu permet de l'identifier: il s'agirait de Gui de Namur.

En bas, à gauche: un chevalier français tombé au combat et recouvert du lys de France.

A droite: des communards flamands armés de massues et de lances.

Une organisation administrative moderne

L'instauration, au 12^e siècle, de la fonction de bailli dota le comté de Flandre d'un fonctionnaire de type moderne: nommé, contrôlé, rémunéré et révoqué par le souverain.

Le comté de Flandre naquit dans la seconde moitié du 9^e siècle. Le comte Baudouin II (879-918) obtint alors la souveraineté sur un grand territoire situé à l'ouest de l'Escaut.

Baudouin V (1305-1067) donna au comté une solide structure administrative: il remplaça l'ancienne division en *pagi* par des châtelainies ou districts administrés par un vicomte (*castellanus*). Ces châtelainies étaient des entités tant civiles (administratives) que militaires; les vicomtes dépendaient directement de l'autorité du comte. Au début, il y eut une quinzaine de ces circonscriptions territoriales.

Baudouin V encouragea également la formation de villes; d'où une urbanisation progressive qui perdure encore de nos jours. Il fonda lui-même, dans le centre encore sauvage du pays, quelques villes, telles Lille, Torhout, Messines, Ypres; il jeta ainsi les bases du développement économique de son comté.

Le pouvoir des nobles resta cependant grand. Charles le Bon fut assassiné en 1127 dans l'église St-Donat, à Bruges, pour avoir voulu limiter ce pouvoir. La fonction de vicomte devint progressivement héréditaire; le comte perdit dès lors son contrôle sur elle.

Philippe d'Alsace (1168-1191) institua alors une nouvelle fonction administrative: le bailli. Celui-ci fut le premier véritable fonctionnaire de notre histoire institutionnelle. Il était nommé, contrôlé, rémunéré et révoqué par le comte. Il pouvait en outre se spécialiser dans sa tâche car il fut déchargé des missions militaires; il put ainsi se consacrer aux tâches administratives, surtout juridiques. Ce qui mit fin au rôle administratif de la noblesse héréditaire à laquelle appartenaient les vicomtes. Et permit le développement d'une administration moderne en Flandre.

R. De Keyser

Le comté de Flandre

73

Le bailli: un fonctionnaire au service du pouvoir central

Le roi de France et le comte de Flandre furent, au 12^e siècle, les premiers souverains d'Europe occidentale à renforcer le pouvoir central sur les villes et sur les campagnes, par la nomination de fonctionnaires, responsables devant eux.

Les droits et les devoirs du bailli sont définis par le souverain (Ordonnance du roi de France, Louis IX, de 1254).

Le bailli, ainsi que les autres fonctionnaires du roi, doivent, sous serment et sous peine d'être condamnés par le roi lui-même, s'engager à ce qui suit:

rendre la justice sans considération de personne et suivant les us et coutumes du pays;

défendre les droits du roi sans violer les droits individuels de ses sujets;

ne pas accepter de dons;

ne pas emprunter auprès de ses sujets;

ne pas s'approprier une part des revenus qui reviennent au roi;

punir les abus de ses sujets;

ne pas acheter de maison dans son ressort (sa circonscription) sans l'accord du roi;

ne pas percevoir d'impôts.

R. De Keyser

A lire:

F.L. Ganshof,

La Flandre sous les premiers comtes,

Bruxelles, 1950,

Collection **Notre Passé.**

Galbert de Bruges,

Le meurtre de Charles le Bon,

édité par R.C. Van Caeneghem e.a.,
Anvers, 1978.

Editions du **Fonds Mercator.**

Charles le Bon

Miniature illustrant le cartulaire de Marchiennes, conservé aux Archives départementales du Nord, à Lille.

Comte de Flandre dès 1119, Charles le Bon fut assassiné en 1127, tandis qu'il suivait la messe en l'église St-Donat de Bruges.

